

MODÈLE D'INTERVENTION PROGRESSIVE CONÇU POUR OFFRIR DES SERVICES ÉDUCATIFS PARTICULIERS AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX

PREMIÈRE ÉTAPE – MESURES INFORMELLES

L'enseignant remarque que l'élève a des besoins spéciaux.

- L'enseignant observe attentivement l'élève et documente ses observations.
- Lors d'une rencontre individuelle avec l'élève, l'enseignant :
 - discute de ses observations;
 - évalue la motivation de l'élève et sa compréhension de la situation;
 - demande à l'élève s'il accepte de collaborer;
 - fixe avec l'élève **un ou deux objectifs à court terme** et des moyens concrets pour les atteindre;
 - fait une synthèse de la rencontre avec l'élève;
 - avise la direction de ses démarches.
- L'enseignant communique avec les parents :
 - les informe des difficultés de leur enfant;
 - discute avec eux de la situation;
 - recueille leurs perceptions;
 - crée un partenariat avec eux;
 - assure un suivi (follow-up).
- L'enseignant garde un dossier des décisions prises avec l'élève et ses parents. Ce dossier devrait contenir des notes anecdotiques, des grilles, des histogrammes, etc.

► Est-ce que les démarches entreprises ont permis de résoudre le problème?
Si **oui**, on en reste là. Si **non**, on passe à l'étape suivante.

Remarque : Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

DEUXIÈME ÉTAPE – MESURES INFORMELLES

L'enseignant cherche à aider l'élève en demandant du soutien auprès de ses collègues.

- L'enseignant consulte le dossier de l'élève.
- L'enseignant discute du problème avec d'autres intervenants dans le but d'apporter un éclairage nouveau sur la perception qu'il a de l'élève et sur le contexte dans lequel ce dernier évolue. Il peut faire appel, par exemple, à :
 - un collègue;
 - au personnel de soutien, un enseignant-ressource, un professionnel non-enseignant;
 - un cercle d'entraide;
 - la direction de l'école.
- L'enseignant utilise d'autres moyens auprès de l'élève et des parents, par exemple :
 - auprès de l'élève**
 - observation plus systématique de l'élève;
 - collecte d'information sur ses forces et ses intérêts;
 - entente écrite avec l'élève précisant les comportements attendus;
 - système d'émulation;
 - contrat avec l'élève;
 - modification des stratégies d'enseignement et d'évaluation;
 - feuille de route;
 - soutien par le groupe (utilisation des pairs);
 - fiche de communication maison-école;
 - auprès des parents**
Certaines attitudes favorisent la collaboration :
 - utiliser un langage accessible aux parents;
 - chercher des solutions ensemble;
 - assurer un suivi régulier;
 - exprimer de part et d'autre ses besoins et ses limites comme partenaires.
- L'enseignant continue de documenter ses observations et ses interventions auprès de l'élève et de ses parents.

► Ces nouvelles interventions ont-elles permis à l'élève de progresser suffisamment?
Si **oui**, on en reste là.
Si **non**, on répond aux questions suivantes :

- Est-ce que l'intervention dure depuis assez longtemps?
- Est-ce que plusieurs essais soutenus ont été faits?

Dans l'affirmative, on passe à l'étape suivante.

TROISIÈME ÉTAPE – MESURES FORMELLES

L'enseignant, avec l'aide de la direction, procède à une analyse plus poussée de la situation de l'élève.

- L'enseignant trace un bilan de la situation à la direction de l'école et lui fait part des interventions faites auprès de l'élève et de ses parents.
- La direction rassemble les personnes directement concernées (comité spécial), et détermine un échéancier afin de réaliser **une évaluation et (ou) une consultation psycho-éducative(s)**. À cette étape, il est primordial d'associer les parents et d'obtenir leur autorisation avant de procéder à l'évaluation.
- La collaboration des organismes extérieurs peut être sollicitée (Réseau provincial d'adaptation scolaire, Régie de la santé [SHIP], médecins, services sociaux, psychologues en pratique privée, etc.).
- **L'évaluation psychoéducative porte généralement sur l'apprentissage et le comportement de l'élève.** Compte tenu des outils d'évaluation, cet exercice a pour but d'éclairer l'équipe-école sur ses capacités intellectuelles (la mémoire, le langage, les styles d'apprentissage), la personnalité, le comportement, etc. Cette démarche permet également d'offrir une programmation adaptée aux besoins de l'élève.

Après l'évaluation ou à la consultation psychoéducative, la direction organise une rencontre avec les personnes concernées afin de permettre aux partenaires de s'entendre sur :

- une définition commune du problème;
- les besoins de l'élève;
- les objectifs à travailler;
- les services éducatifs adaptés.

► Selon les résultats de l'évaluation psychoéducative, l'élève présente-t-il les caractéristiques retenues par Alberta Learning pour fin de codification?
► Quels services éducatifs adaptés aux besoins de l'élève faut-il dispenser?

L'élève est identifié et aura un plan d'action ou un plan d'intervention.

QUATRIÈME ET CINQUIÈME ÉTAPES – SERVICES ADAPTÉS ET PLAN D'ACTION OU PLAN D'INTERVENTION

Intervention ponctuelle et implication des partenaires

- La direction ou la personne mandatée par celle-ci (coordonnateur) réunit les personnes concernées (les plus près de l'élève) afin de préparer le plan d'action ou le plan d'intervention.

Les documents (plan d'action et plan d'intervention) comprennent :

- des renseignements sur les forces et les faiblesses de l'élève;
- des objectifs à court terme;
- les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs;
- le nom des responsables des diverses interventions;
- un échéancier pour la réalisation du plan d'intervention et pour l'évaluation du progrès.

Des services éducatifs particuliers sont proposés, par exemple :

- programme de modification de comportement;
- programme d'enseignement individualisé;
- retrait de la classe avec encadrement;
- service de soutien ou d'accompagnement (aide-élève, enseignant-ressource, psychologue, spécialiste du comportement, etc.).

- Les parents demeurent partenaires de l'école. La collaboration des organismes extérieurs peut être sollicitée (Réseau provincial d'adaptation scolaire, Régie de la santé [SHIP], médecins, services sociaux, psychologues en pratique privée, etc.).

L'intervention

- En collaboration avec les parents et les personnes concernées, le plan est appliqué, tel que décidé.
- La coordination est assumée par une personne qui facilite la réalisation du plan, centralise l'information et favorise la communication avec les membres.

Le suivi

- Après quatre ou six semaines, l'équipe évalue ses actions et le cheminement de l'élève et elle tient compte de l'information ainsi obtenue, jetant un regard nouveau sur la situation. Ce nouvel exercice permet de réajuster l'action et de redéfinir les objectifs.
- L'équipe s'engage de nouveau à poursuivre les objectifs du plan.

► Est-ce que tous les membres souscrivent au contenu du plan d'action ou plan d'intervention?
► Que faut-il pour que le plan soit mis en œuvre?
► Est-ce que la direction a besoin d'information additionnelle sur les services offerts par le conseil scolaire ou à l'extérieur de celui-ci?
► Est-ce que le plan se déroule selon les prévisions?
► Est-ce que l'intervention a permis à l'élève de progresser?
► Est-ce que des modifications doivent être apportées au plan d'action ou d'intervention?

Selon les réponses aux questions précédentes, l'équipe s'interroge sur la nécessité de poursuivre ou non le plan d'action ou d'intervention et de continuer à offrir les services éducatifs adaptés.

Lectures suggérées

ALBERTA EDUCATION. *Standards for Psycho-educational Assessment*, Edmonton, 1994, 35 p.

ALBERTA EDUCATION. *Guide de l'éducation pour les élèves ayant des besoins spéciaux*, Edmonton, 1996, 33 p.

ALBERTA EDUCATION. *Le plan d'intervention personnalisé*, Edmonton, 1998, 42 p.

ALBERTA LEARNING. *Enseigner aux élèves ayant des troubles émotionnels et (ou) des psychopathologies*, Edmonton, 2000, 177 p.

ALBERTA LEARNING. *Enseigner aux élèves ayant des troubles d'apprentissage*, Edmonton (à paraître).

ALBERTA LEARNING. *Enseigner aux élèves doués et talentueux*, Edmonton (à paraître).

LEBLANC, J. *Le plan de rééducation individualisé (PRI). Une approche prometteuse pour prévenir le redoublement*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill, 2000.

UNE DÉMARCHÉ PAR ÉTAPES

2001

**Modèle d'intervention progressive
conçu pour offrir des services
éducatifs particuliers aux élèves
ayant des besoins spéciaux**

